

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi trois mars à 18 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christelle FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Mmes ALVERNHE, BONILLA, BOUROU, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD (départ avant le vote de la délibération 1.1)
MM. BERENDSEN, M. NOBLECOURT

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S. (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)
Mmes COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, GARCIN, LEVROT-VIROT, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)
M. DE BOISRIOU

3. ACTIVITE DES SERVICES

3.1 SERVICE ANIMATION : TARIFICATION DES SORTIES 1^{ER} SEMESTRE 2023

L'équipe du service animation propose aux séniors Chambériens des sorties et des moments conviviaux dans le respect des règles sanitaires.

Pour ce début d'année 2023, il est proposé :

- Mercredi 22 février : Après-midi Loto et crêpes à la résidence Ma Joie.
- Jeudi 16 mars : une sortie au restaurant au Désert d'Entremont suivi d'une promenade.
- Mardi 4 avril : Visite de la chèvrerie et fromagerie de Saint Cassin
- Mardi 25 avril : visite guidée de la Rotonde Ferroviaire de Chambéry
- 5-6-7 juin : Séjour Village de vacances « le Pigneroux » à Savines le Lac

Les tarifs proposés pour ces sorties sont détaillés ci-dessous :

Couple	Quotient 1 (-1840€)	Quotient 2 (Entre 1840€ et 2313€)	Quotient 3 (A partir de 2313€)
Personne seule	Quotient 1 (-1051€)	Quotient 2 (Entre 1051€ et 1315€)	Quotient 3 (A partir de 1315€)
Loto Ma Joie le 22/02	TARIF UNIQUE CHAMBERIENS		TARIF UNIQUE HORS CHAMBERY
TOTAL	10,00 €		15,00 €

Couple	Quotient 1 (-1840€)		Quotient 2 (Entre 1840€ et 2313€)		Quotient 3 (A partir de 2313€)	
Personne seule	Quotient 1 (-1051€)		Quotient 2 (Entre 1051€ et 1315€)		Quotient 3 (A partir de 1315€)	
Sortie Restaurant 16/03	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry
TOTAL	41.90€	46.30€	46.30€	53.65€	53.65€	61€

Couple	Quotient 1 (-1840€)		Quotient 2 (Entre 1840€ et 2313€)		Quotient 3 (A partir de 2313€)	
Personne seule	Quotient 1 (-1051€)		Quotient 2 (Entre 1051€ et 1315€)		Quotient 3 (A partir de 1315€)	
Sortie Chèvrerie 04/04	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry
TOTAL	16.70€	21.10€	21.10€	28.45€	28.45€	35.80€

Couple	Quotient 1 (-1840€)		Quotient 2 (Entre 1840€ et 2313€)		Quotient 3 (A partir de 2313€)	
Personne seule	Quotient 1 (-1051€)		Quotient 2 (Entre 1051€ et 1315€)		Quotient 3 (A partir de 1315€)	
Sortie Rotonde 25/04	TARIF UNIQUE CHAMBERIEN			TARIF UNIQUE HORS CHAMBERY		
TOTAL	7,00 €			10,00 €		

Couple	Quotient 1 (-1840€)		Quotient 2 (Entre 1840€ et 2313€)		Quotient 3 (A partir de 2313€)	
Personne seule	Quotient 1 (-1050€)		Quotient 2 (Entre 1051€ et 1315€)		Quotient 3 (A partir de 1315€)	
Mini séjour 5/6/7 juin Savines le Lac	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry
TOTAL	349.03 €	359.03 €	359.03 €	369.03 €	369.03 €	379.03 €

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'organisation et la tarification pour les sorties et le mini-séjour présentés ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17 <u>Vote</u> : Pour : 12 Contre : Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
 Registre des délibérations,
 Pour le Maire, Président du C.C.A.S
 La Vice-Présidente
 Christelle FAVETTA

Accusé de réception en préfecture
 073-267310050-20230604-28-004715DE
 Date de télétransmission : 04/03/2023
 Date de réception préfecture : 04/03/2023

